

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia.

Absents procurations : FARO-TAURINES Bernadette (ALBERT Sylvie), ENJERLIC Philippe (ARGELIES René), FERREIRA Sylvie (LONG Jean-Emmanuel).

Absents : LORIZ-GOMEZ Sylviane, DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Frédéric BONHUIL-SABOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°12

OBJET : ECOLES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC LES ENSEIGNANTS ASSURANT LES ETUDES SURVEILLEES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, la Municipalité fait appel à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui sont rémunérés par la Commune pour encadrer les études surveillées à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de travail avec les enseignants assurant l'étude ainsi que tout acte ou document afférent à ce dossier pour l'année scolaire 2023-2024.

Le contrat de travail précise notamment les éléments de rémunération, les lieux et jours des études, les conditions de résiliation, ...

Monsieur le Maire précise qu'une hausse de rémunération de 5% sera appliquée dès la rentrée de septembre 2023.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de travail avec les enseignants pour l'encadrement des études ainsi que tout acte ou document afférent à ce dossier pour l'année scolaire 2023-2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 19/07/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 19/07/2023

